



PROCES VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

L'an deux mille dix-sept, le dimanche 02 avril 2017, sur l'esplanade située devant l'entrée principale de l'Hôtel de la Collectivité, et sur convocation préalable du 1^{er} Vice-président faisant fonction de Président par Intérim,

Conformément :

- **Aux dispositions de la loi n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;**
- **Aux articles LO 6322-1 – LO 6322-2 – LO 6322-5 – LO 6322-6 du CGCT concernant l'élection du Président du Conseil territorial et des membres du Conseil exécutif ;**

La séance extraordinaire du Conseil territorial débute à 10 heures 20 minutes, sous la présidence du doyen d'âge **Mme ASCENT Vve GIBS Maud.**

Les fonctions de secrétaire sont dévolues au plus jeune élu en âge **Mr Jean-Sébastien HAMLET.**

La Présidente de séance demande au secrétaire de séance de procéder à l'appel afin de constater les conditions du quorum ; à l'issue de l'appel à 10 heures 23 minutes il y a 23 membres présents

A 10 heures 24 minutes les membres procèdent, au scrutin secret, à l'élection du Président,

- La liste « **Team Daniel GIBBS 2017** » présente la candidature de : **Mr GIBBS Daniel.**

1^{er} tour du scrutin

Nombre d'électeurs : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Bulletin Blanc : 4

Bulletin nul : 1

Majorité absolue : 12

Nombre de voix obtenues par :

Mr GIBBS Daniel

18 – ELU.

A 10 heures 40 minutes, à l'issue du dépouillement, **Mr GIBBS Daniel** est élu **Président du Conseil territorial de SAINT-MARTIN**.

A 10 heures 43 minutes, Monsieur le Président du Conseil territorial, invite au dépôt des six (6) candidatures au Conseil exécutif et suspend la séance à 10 heures 45 minutes.

En l'absence de consensus le Président propose une élection au scrutin de liste conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

A 11 heures 10 minutes, deux (2) listes ont été déposées pour pourvoir au différents postes du Conseil exécutif.

Le Président propose que les membres du Conseil territorial n'attendent pas l'expiration du délai d'une heure pour procéder à l'élection des membres du Conseil exécutif ; Cette proposition est mise aux voix et obtient l'unanimité des membres du Conseil territorial.

Les deux listes sont :

- Une liste conduite par Mme Valérie DAMASEAU qui inclut Mr Louis MUSSINGTON
- Une liste complète conduite par Mr Alain RICHARDSON

A 11 heures 20 le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil territorial afin d'élire les membres du Conseil exécutif.

A l'issue du vote ont obtenu :

- La liste GIBBS/ MUSSINGTON 22 suffrages
- La liste Alain RICHARDSON 1 suffrage

SOIT :

Suffrages exprimés : **23**

Nombres de sièges à pourvoir : **6**

Il convient de déterminer le Quotient Electoral pour procéder au partage proportionnel.

QUOTIENT ELECTORAL « QE »

On détermine le quotient électoral qui est égal au nombre de suffrage exprimés, divisé par le nombre de sièges à répartir. $23 / 6 = 3.83$

PARTAGE PROPORTIONNEL

Suffrage obtenu par chaque liste, divisé par le Quotient Electoral « QE »

- La liste GIBBS / MUSSINGTON égale $22 / 3.83 = 5.74$ égale 5 sièges
- La liste Alain RICHARDSON égale $1 / 3.83 = 0.26$ donc égale 0 siège

Il convient d'attribuer le dernier siège, pour cela, il est procédé à une répartition à la plus forte moyenne.

REPARTITION A LA PLUS FORTE MOYENNE

- Suffrage obtenu par la liste Daniel GIBBS / MUSSINGTON divisé par nombres de sièges déjà obtenu plus un siège fictif $22 / 5+1 = 3.66$
- Suffrage obtenu par Alain RICHARDSON $1 / 0 + 1 = 1$

Donc la plus forte moyenne est obtenue par la liste GIBBS / MUSSINGTON.
Cette liste obtient donc le dernier siège.

Le Président proclame les résultats des membres du Conseil exécutif comme suit :

- Mme Valérie DAMASEAU
- Mr Yawo NYUIADZI
- Mme Annick PETRUS
- Mr Steven PATRICK
- Mme Marie-Dominique RAMPHORT
- Mr Louis MUSSINGTON

Il est procédé à l'élection de chaque poste du Conseil exécutif, à savoir les Vice-présidents et les membres, suite au refus d'un membre du Conseil de permettre au Président de nommer un membre du Conseil exécutif à un poste de celui-ci ;

Au poste de 1^{er} Vice-président une seule candidature est déclarée, il s'agit de Mme Valérie DAMASEAU, qui obtient à l'issue du vote au scrutin secret 23 suffrages.

Au poste de 2^{ème} Vice-président une seule candidature est déclarée, il s'agit de Mr Yawo NYUIADZI, qui obtient à l'issue du vote au scrutin secret 23 suffrages.

Au poste de 3^{ème} Vice-président une seule candidature est déclarée, il s'agit de Mme Annick PETRUS, qui obtient à l'issue du vote au scrutin secret 23 suffrages.

Au poste de 4^{ème} Vice-président une seule candidature est déclarée, il s'agit de Mr Steven PATRICK, qui obtient à l'issue du vote au scrutin secret 23 suffrages.

Le Président proclame à l'issue du scrutin, les membres du Conseil exécutif et leurs fonctions.

A SAVOIR :

- | | | |
|--------------------------------|-------|--|
| ■ Mme Valérie DAMASEAU | | 1^{ère} Vice-présidente |
| ■ Mr Yawo NYUIADZI | | 2^{ème} Vice-président |
| ■ Mme Annick PETRUS | | 3^{ème} Vice-présidente |
| ■ Mr Steven PATRICK | | 4^{ème} Vice-président |
| ■ Mme Marie-Dominique RAMPHORT | | Membre du Conseil exécutif |
| ■ Mr Louis MUSSINGTON | | Membre du Conseil exécutif |

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent **PROCES VERBAL** est transcrit sur le registre de la Collectivité de Saint-Martin, transmis à Madame la Préfète Déléguée, affiché ce jour dans le Hall de l'Hôtel de la Collectivité, et publié au journal officiel de Saint-Martin.

Saint-Martin, le 02 avril 2017

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBS

DAMASEAU Valérie

NYUIADZI Yawo

PETRUS Annick

STEVEN Patrick

CARTI Sofia

LAKE Ambroise

SYLVESTRE Yolande

HAMLET Jean-Sébastien

MANUEL Vve PHILIPS Claire

PIERRE Alex

RAMPHORT Marie-Dominique

BENJAMIN Jean-Raymond

ASCENT-GIBS Maud

CHARBHE Raj

MEUS Mireille

RIBOUD Dominique

ALIX-LABORDE Pascale

MUSSINGTON Louis

OGOUNDELE-TESSI Marthe

CHARVILLE Jules

DAVIS Bernadette

RICHARDSON Alain